

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT  
-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
-----

DECRET N°71/405 du 21/12/71  
Portant suppression du Poste de Conseiller  
Technique auprès du Ministère de la  
Défense Nationale et de la Sécurité.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

Vu la Constitution  
Vu le Décret N° 71/403 du 16 Décembre 1971 fixant la composition du  
Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo.

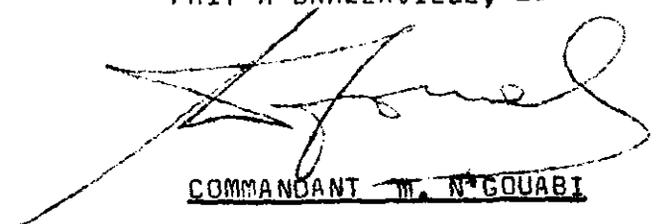
D E C R E T E

Article 1.- Le Poste de Conseiller Technique du Ministère de la Défense  
Nationale est supprimé.

Article 2.- Les Dispositions du décret 71/221 du 9 juillet 1971 portant  
nomination d'un conseiller technique auprès du Ministère de la Défense  
Nationale sont abrogées .

Article 3.- Le Présent décret qui prend effet à compter de la date de si-  
gnature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 21 DECEMBRE  
1971

  
COMMANDANT M. N'GOUABI